**ANNEXE N°2**

**MODÈLE ArrÊtÉ autorisant l'exercice des fonctions en tÉlÉtravail**

**TITULAIRE et CONTRACTUEL**

Monsieur ou Madame

Grade

Commune ou l’EPCI de

**Le Maire, Le ou La Président(e)**

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

VU l'avis du Comité Technique en date du … ;

VU la délibération du … portant instauration du télétravail au sein de la collectivité ;

VU l’accord collectif sur la mise en œuvre du télétravail en date du ………….…..

VU la demande de l'agent en date du …………….. sollicitant la possibilité d’exercer une partie de ses fonctions en télétravail,

Vu la signature de l’agent de la charte informatique

CONSIDÉRANT que l'exercice des fonctions de l'agent en télétravail est compatible avec la bonne marche du service et que la configuration du lieu de télétravail respecte les exigences de conformité des installations aux spécifications techniques précisées par l'employeur dans la délibération susvisée;

**A R R Ê T E**

Article 1er : Monsieur ou Madame *Nom et Prénom, grade*, est autorisé(e) à exercer ses fonctions en télétravail à compter du …………… pour une période d’un an.

Article 2 : Monsieur ou Madame *Nom et Prénom* exercera ses fonctions en télétravail X jours par semaine, ou X jours par mois ou X jours par An…. En cas de jour régulier, noter quel jour de la semaine est prévue.

Article 3 : Monsieur ou Madame *Nom et Prénom* exercera ses fonctions en télétravail au …. (*mettre l’adresse où s’effectue le télétravail*)

Article 4 : La durée de télétravail comprend une période d'adaptation de 1 mois. Pendant cette période l'interruption du télétravail à l'initiative de l'administration doit être précédée d'un entretien et motivée et faire l’objet d’un délai de prévenance de 1 mois.

Article 5 : Dans ce cadre, Monsieur ou Madame *Nom et Prénom* bénéficiera des moyens nécessaires à l'exercice de ses fonctions en télétravail. Il s'engage à respecter les règles en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données définies par voie de délibération ainsi que celles en matière de temps de travail, de sécurité et de protection de la santé.

Article 6 : En dehors de la période d'adaptation, il peut être mis fin à cette forme d'organisation du travail, à tout moment et par écrit, à l'initiative de l'administration ou de l'agent, moyennant un délai de prévenance de 2 mois.

Dans le cas où il est mis fin à l'autorisation de télétravail à l'initiative de l'administration, le délai de prévenance peut être réduit en cas de nécessité du service dûment motivé.

Article 7 : La modalité de contrôle et de comptabilisation du temps de travail est :

*(au choix de l’employeur, cocher la case souhaitée)*

* Le système déclaratif

Il peut être demandé aux télétravailleurs de remplir, périodiquement, des formulaires dénommés « feuilles de temps » ou auto-déclarations.

* L’installation d'un logiciel de pointage sur son ordinateur
* Le système de surveillance informatisé (temps de connexion sur l'ordinateur)

Article 8 : Le matériel mis à disposition de l’agent est : *(cocher les cases correspondantes)*

* Ordinateur portable ;
* Téléphone portable ;
* Accès à la messagerie professionnelle ;
* Accès aux logiciels indispensables à l'exercice des fonctions
* Autres… *( préciser)*

Article 9 : L’autorité territoriale certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

*Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l’application Télérecours citoyens accessible sur le site* [*www.telerecours.fr*](http://www.telerecours.fr)*.*

Article 10 :Le présent acte dont une copie sera communiquée à l’agent, sera transmis :

- au comptable de la collectivité.

Fait à , le

Notifié à l’intéressé le ………………… Nom, identité de l’autorité territoriale

Monsieur ou Madame Nom et Prénom